Quali Recycle BTP

www.qualirecyclebtp.fr

Quali Recycle BTP

QUALIRECYCLE

UN RÉFÉRENTIEL D'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

SEDDRe
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE DÉCONSTRUCTION, DÉPOLLUTION ET RECYCLAGE

www.seddre.fr
7/9 rue La Pérouse
75016 Paris
Tél : 01 40 69 53 20

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

FFB RECYCLAGE BTP
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

Pour aller + loin :
www.qualirecyclebtp.com
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

QU'EST-CE QUE QUALIRECYCLE BTP ?

LE RÉFÉRENTIEL D'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE pour les recycleurs des déchets du BTP engagés dans une démarche de progrès de qualité de service et de production.

• Un référentiel de certification métier qui va au-delà d'une démarche qualité satisfaisant aux simples obligations réglementaires.

• Un référentiel qui comporte des objectifs incontournables en termes de performance organisationnelle et de qualité permettant à l'entreprise de se différencier par rapport à ses confrères.

• Un référentiel structurant pour l'entreprise.

QUALIRECYCLE BTP®, UNE DÉMARCHE :

• Unique et sans équivalent dans le domaine de la certification

• Accessible à toutes les entreprises de traitement des déchets du BTP quelles que soient leur taille ou leurs activités

• Structurante pour toute entreprise se professionnalisant dans la gestion des déchets du BTP

ARTICULÉE EN 5 VOLETS

• Organisation et transparence

• Conformité réglementaire

• Respect de l'environnement et maîtrise des impacts environnementaux

• Sécurité des personnes et conditions de travail

• Performance de l'entreprise

Pour chaque volet des indicateurs et des paramètres associés à évoluer

Certains font partie du tronc commun obligatoire

> Paramètres obligatoires

D'autres font partie de l'engagement de progrès et sont à acquérir sur la durée

> Paramètres recommandés

Si certains paramètres ne s'appliquent pas à la plateforme auditée, l'ensemble est réajusté

DÉLIVRANCE DU LABEL QUALIRECYCLE BTP

• Audit de labellisation
Obtention de la totalité des paramètres obligatoires et d'un nombre minimum requis de paramètres recommandés

• Audit de contrôle (année N+3)
Maintien de la totalité des paramètres obligatoires et augmentation du nombre de paramètres recommandés selon engagement de progrès pris avec l'auditeur

• Audit de renouvellement (année N+5)
Maintien de la totalité des paramètres obligatoires et recommandés

OBJECTIFS

• Reconnaissance du **savoir-faire et de l'expertise** des acteurs

• **Engager les professionnels dans une démarche de progrè**s pour permettre la reconnaissance de leur savoir-faire dans la collecte, le tri et le traitement des déchets inertes et non dangereux du BTP.

• **Associer les recycleurs** aux objectifs de 2020 visant à valoriser 70 % des déchets de chantier.

RECONNAISSANCE DU RÉFÉRENTIEL, PORTÉE ET COMMUNICATION

• **Identification** dans la base « déchets chantier » de la FFB

• **Label reconnu par le Ministère** dans le cadre de la SSD

• Une démarche **soutenue par l'ADEME**

• Référentiel présent dans les cahiers des charges des A**ppels à projets de l'ADEME et des Régions.**

RÉGLEMENTATION

Loi de transition énergétique pour la croissance verte :

• **Tendre vers un modèle économique circulaire :** consommation sobre et responsable des ressources naturelles

• **Donner la priorité à la prévention** et à la réduction de la production de déchets

• **Valoriser** sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020

• **Réduire** de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025

• **Non-discrimination** des produits issus de la valorisation ou du réemploi